



est ce que ma plainte pour diffamation est recevable ?

Par **claire**, le **16/06/2008** à **10:21**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise immobilière ou il y a que des hommes, depuis un 1 an. La compagne de mon responsable, m'a accusé auprès de mes amis quand je suis arrivée que je draguais son compagnon, chose fausse, mais j'avais obligation de lui donner des comptes rendus de mes résultats. Et dernièrement, suite à mes ventes, elle a déclarée que je couchais avec mes clients pour mes ventes. Je suis dans une moyenne ville, je suis seule avec un enfant et elle travaille dans un lieu public, et vis dans cette ville depuis toujours, et se gêne pour diffamer sur mon compte. J'ai obligation de travailler pour vivre, j'aime le métier que je fais, et enfin le travail, que j'ai fourni pendant 1 an amène enfin des résultats, je me sens tétanisé si je veux sortir, et je n'ose plus vendre de peur qu'elle lance d'autre mensonge. Que dois-je faire ? Est ce que je dois porter plainte ? Est-ce que cela vaudra le coup? Ou dois-je partir de cette société mais personne et de ville puisque aucune autre entreprise immobilière ne voudras m'embaucher ?

Par **frog**, le **16/06/2008** à **13:13**

Bonjour Claire,

La jalousie, la connerie et bien d'autres motifs de nuire existent depuis l'ère des temps et le droit n'a jamais su vraiment y répondre de façon adéquate. Si une plainte est recevable, elle n'arrangera pas franchement les choses à mon avis. Gardez plutôt la tête haute, ignorez ce qu'on peut bien dire de vous et retenez simplement que si on médite dans votre dos, c'est sans

doute à cause de votre succès. Il est difficile d'attendre un meilleur compliment de la part de ceux qui ne vous aiment pas. ;-) Vous avez votre conscience pour vous, c'est bien l'essentiel. Dites vous que celle qui s'amuse à vouloir vous déstabiliser est plus à plaindre qu'à craindre.